



Adresse

Berne, juillet 2025

RPLP III: Enregistrement des véhicules de remplacement

Mesdames, Messieurs

Les véhicules de remplacement doivent être équipés sans exception d'un système de saisie RPLP III. Vous trouverez une liste des fournisseurs possibles sur <u>www.rplp.ch</u> sous l'onglet <u>"Prestataires RPLP III"</u>. Vous pouvez choisir le prestataire de base NATRAS ou un prestataire NETS ou SET agréé.

De plus, avec l'introduction de la RPLP III, chaque utilisation d'un véhicule de remplacement par le propriètaire doit désormais être enregistrée dans l'ePortal.



L'utilisation de l'application «Véhicules de remplacement» nécessite une inscription sur l'ePortal avec le rôle de partenaire commercial «Titulaire RPLP » (voir instructions au verso).

<u>Attention</u>: les véhicules de remplacement qui ne sont pas encore passés au nouveau système RPLP III ne peuvent pas être utilisés en remplacement des véhicules RPLP III.

La saisie des véhicules de remplacement s'applique à toutes les formes d'engagements de véhicules de remplacement. Cela comprend les engagements à court terme, les autorisations mensuelles et annuelles (p.ex.BE DIVERSE). Par conséquent, même dans le cas d'autorisations annuelles, chaque engagement du véhicule de remplacement doit désormais être saisi individuellement.

Pour rappel: l'ancien système de perception de la RPLP (Emotach) sera mis hors service le 31 décembre 2025.

Office fédéral des douanes et de la securité des frontières

Office fédéral de la douane et de la securité des frontières OFDF Service Desk BAZG +41 58 462 60 00 onboarding@bazg.admin.ch www.bazg.admin.ch/onboarding

S'enregistrer sur l'ePortal de la Confédération

Assistance pour l'inscription sur l'ePortal

Pour obtenir de l'aide pour vous inscrire sur l'ePortal, veuillez contacter notre centre de service : <u>onboarding@bazg.admin.ch</u> ou par téléphone **+41 58 462 60 00**, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Désigner l'administrateur ou l'administratrice

Avant de commencer l'enregistrement, désignez d'abord la personne de votre entreprise qui endossera le rôle d'administrateur du portail électronique. Celle-ci se chargera de l'enregistrement unique et sera responsable de la gestion de la relation d'affaires en ligne avec l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF). Elle s'occupera par exemple des demandes de nouveaux rôles de partenaire commercial ou de la gestion des droits d'accès pour les autres utilisateurs.

Étape 1: créer un compte d'utilisateur sur l'ePortal



Rendez-vous sur <u>eportal.admin.ch</u> et cliquez sur "**Créer un** compte d'utilisateur" ou, si vous possédez déjà un CH-LOGIN, sur "Connexion".

Important: configurez l'authentification à deux facteurs. Celle-ci est nécessaire pour accéder aux services de l'OFDF.

Étape 2: saisir une relation d'affaires avec l'OFDF



Poursuivez l'enregistrement sur **eportal.admin.ch.** Sélectionnez sous l'icône (R) utilisateur, "**Mes partenariats commerciaux**" > "**Administration des partenaires commerciaux OFDF**" > "**Ajouter des partenaires commerciaux**".

Les entreprises doivent s'enregistrer avec leur numéro IDE. (et, le cas échéant, leur numéro REE-Nr.) et les particuliers avec leur permis de circulation.

Étape 3: s'enregistrer en tant qu'administrateur ou administratrice au moyen d'un code à usage unique



Une fois ces deux premières étapes terminées, une **lettre de vérification contenant un code à usage unique** est envoyée à l'adresse de l'entreprise qui a été saisie. L'envoi prend en général deux à trois jours ouvrables. La lettre contient des instructions détaillées sur les étapes suivantes de l'enregistrement.

Étape 4: sélectionner le rôle de partenaire commercial approprié



Connectez-vous sur **eportal.admin.ch** et choisissez dans "**Mes partenariats commerciaux**" > "**Administration des partenaires commerciaux OFDF**" le rôle de partenaire commercial "**RPLP détenteur**".

Important: Seul l'administrateur de votre entreprise dans l'ePortal est autorisé à obtenir un rôle de partenaire commercial de l'OFDF.

L'enregistrement sur l'ePortal de la Confédération est ainsi terminé.